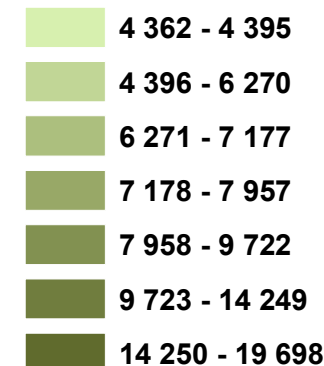


Il existe trois types de permis d'armes à feu pour les particuliers au Canada : le permis de possession et d'acquisition (PPA), le permis de possession seulement (PPS) et le permis pour mineur. Seuls le PPA et le permis pour mineur sont offerts aux nouveaux demandeurs.

- Le PPA permet au titulaire de posséder et d'acquérir des armes à feu et des munitions.
- Le PPS permet au titulaire de posséder des armes à feu, mais pas d'en acquérir, et de posséder et d'acquérir des munitions.
- Un permis pour mineur est disponible aux personnes de moins de 18 ans qui désirent emprunter des armes à feu sans restriction pour des activités précises comme la pratique du tir à la cible et la chasse. Les titulaires d'un permis de mineur ne peuvent acquérir d'armes à feu.

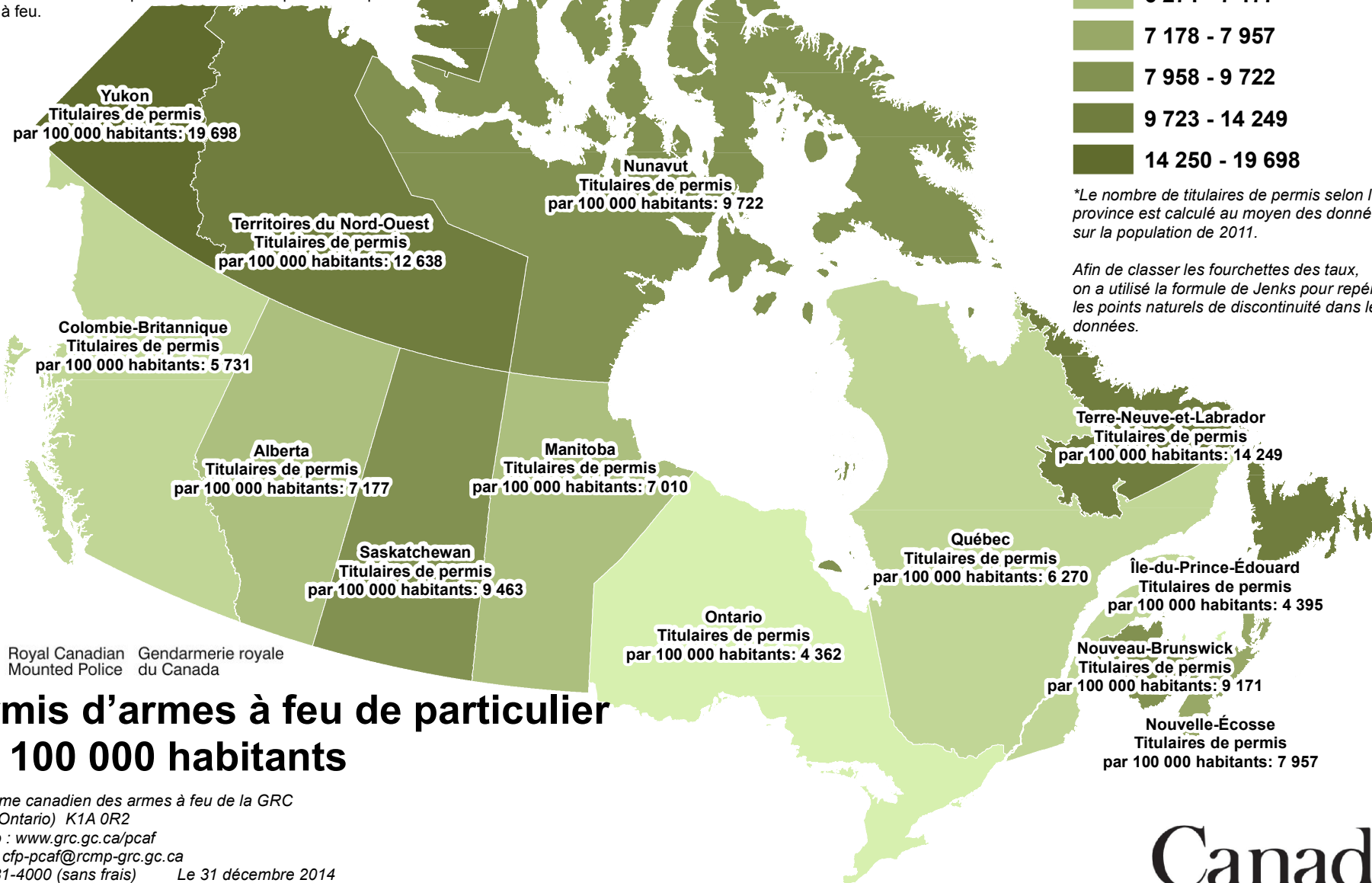
Permis d'armes à feu de particulier par 100 000 habitants

Au 31 décembre 2014



*Le nombre de titulaires de permis selon la province est calculé au moyen des données sur la population de 2011.

Afin de classer les fourchettes des taux, on a utilisé la formule de Jenks pour repérer les points naturels de discontinuité dans les données.



Royal Canadian Mounted Police / Gendarmerie royale du Canada

Permis d'armes à feu de particulier par 100 000 habitants

Programme canadien des armes à feu de la GRC
 Ottawa (Ontario) K1A 0R2
 Site Web : www.grc.gc.ca/pcaf
 Courriel : cfp-pcaf@rcmp-grc.gc.ca
 1-800-731-4000 (sans frais) Le 31 décembre 2014

